

« PLACES DE CINÉMA À GAGNER ! » sur Instagram

MODALITÉS ET RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION

K! WORLD SAS (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RCS 832 770 234, dont le siège social est situé 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf, propose sur le réseau social Instagram de faire gagner 6 lots de 2 places de cinéma pour la diffusion des films *Victory* et *Salmokkji : Whispering Water* dans le cadre de la Korean Film Week (Centre Culturel Coréen de Bruxelles – Belgique) selon les modalités décrites dans le présent document.

Le seul fait de participer implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du règlement et de ses modalités. La participation étant accessible sur Instagram, en aucun cas ce dernier ne sera tenu responsable en cas de litige lié à la participation. Il n'est ni organisateur ni partenaire de l'opération.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à son élaboration.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation écrite préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation ; de plus, la société organisatrice n'enverra pas le lot à la personne si elle n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Suivre ou être abonné à @kworldofficiel et @koreanculturebrussels sur Instagram
- Commenter la publication en taguant une personne
- La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

- La publication est mise en ligne le 24 septembre 2026 à partir de 10 heures par K! World.
- Six gagnants seront tirés au sort parmi les participants.
- La sélection des gagnants aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 à 18 heures sous la responsabilité de la société organisatrice.

ARTICLE 5 – DOTATION

Il sera demandé aux 6 gagnants, de fournir leur adresse mail, leur nom et prénom (afin que le gain puisse être envoyé) par mail à abonnement@k-world.fr ou messages privés. Tout gagnant ne donnant pas de réponse sous 48 heures à compter de l'envoi de la demande sera réputé renoncer à celui-ci. Le lot est expédié par mail (sous forme d'invitation) par le Korean Cultural Center et les séances ont lieu au cinéma Galeries : Galerie de la reine 26, 1000 Bruxelles – Belgique.

Lots à gagner : 6 lots de 2 places de cinéma pour la diffusion des films *Victory* et *Salmokkji : Whispering Water*.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et/ou de valeur équivalente.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol, ou dégradation de l'envoi postal par les services postaux.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DÉPOT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation implique l'acceptation pure et simple du présent document dans son intégralité et de la décision de la société organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Celui-ci est disponible, sur simple demande écrite, auprès de K! World - 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf, ainsi que sur le site k-world.fr

ARTICLE 8 – Informatique et libertés

Conformément à la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux, de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : K! WORLD – 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice. Cette dernière s'interdit expressément de communiquer ces données à des tiers et de les utiliser à d'autres fins que la remise de leurs gains aux gagnants du concours.